

**ATTRIBUTION DE PRÊTS D'HONNEUR**

Vu la délibération en date du 15 septembre 1995 décidant l'attribution de prêts d'honneur aux étudiants,

Vu les demandes de prêts d'honneur reçues en mairie,

Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale – Personnel – Sécurité / Quartier – Environnement – Communication – Jumelages » en date du 5 novembre 2014,

Considérant que ces dossiers répondent aux critères fixés par délibération en date du 11 décembre 2009,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE d'accorder :**

- un prêt de 1 500 €, à ROGEON Pauline, née le 24 janvier 1994, et domiciliée au 5, rue Président Coty à LANDIVISIAU,
- un prêt de 1 500 €, à DJADOUR Saadia, née le 3 juin 1994, et domicilié au 2, impasse Calmette et Guérin.

**DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 13 novembre 2014

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212901052-20141120-2014603-DE  
Le Maire, Laurence CLAISSE.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2014

Publication : 24/11/2014

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 24 NOV 2014

Et de la publication, le... 20 NOV 2014

Fait à Landivisiau, le... 24 NOV 2014

Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL

